

AU FIL DE L'EAU

Actualité de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques du bassin Loire-Bretagne



A L'INTÉRIEUR DE CE NOUVEAU NUMÉRO

- P1. Édito
- p2. En direct du comité de bassin
- p3. État quantitatif de la ressource
- p4. Loire-Bretagne 2050
- p5. Des pesticides, vraiment ?
- p6. L'Orne accueille les JTR 2022
- p8. Entre formations et informations
- p9. Carrefour local de l'eau
- p10. Veille technique et scientifique

ÉTIAGE HIVERNAL

En cette période hivernale, normalement synonyme d'abondance en ressource en eau et après une période estivale fortement marquée par la sécheresse, intéressons-nous au niveau de nos cours d'eau et nappes, donnée par le bulletin national de situation hydrologique (BSH).

Le dernier bulletin, en date du 9 décembre, est loin d'être rassurant. Les niveaux ne sont toujours pas revenus à la normale et sont toujours sous l'influence de l'épisode de sécheresse : 80 % des stations en cours d'eau présentent toujours des débits d'étiage inférieurs à la médiane ; le cumul des précipitations efficaces est généralement déficitaire et les nappes peinent à se recharger ; 28 départements ont mis en œuvre des mesures de restrictions des usages de l'eau au-delà de la vigilance.

Il n'en est pas moins que nous sommes également en pleine période de remplissage des ouvrages artificiels de stockage d'eau ! Ouvrages "ingénieux" qui captent cette eau, qualifiée d'excédentaire, avant qu'elle n'aille se perdre à la mer...

Les grands barrages de soutien d'étiage souffrent. Ils ne se remplissent pas et sont exceptionnellement bas. La neige est absente des montagnes. Préparons-nous à une nouvelle année très tendue sur la question de la ressource en eau.



**Le Président,
Jean-Paul DORON**





EN DIRECT DU COMITE DE BASSIN

Réunis le 29 novembre 2022, en présence des représentants du monde la pêche de loisir, les membres du comité de bassin ont échangé sur la contribution au **plan eau de la planification écologique**, chantier lancé par le Gouvernement, dont le but est de concilier, réconcilier, aménager et développer. Le comité de bassin rappellera au gouvernement, l'importance de la solidarité financière et la cohérence hydrographique, accompagnée de 70 propositions à court et moyen terme, en trois thèmes :

- partager l'eau pour une gestion équilibrée et sobre de la ressource,
- accéder à un service d'eau potable organisé et performant,
- renforcer la résilience des écosystèmes aquatiques.

Trois leviers d'actions sont identifiés : la fiscalité de la politique de l'eau, l'incitation financière et la conditionnalité des aides, la communication et la sensibilisation. Selon Jean-Paul DORON "Seules les propositions qui ont fait consensus ont été retenues, laissant au bord du chemin de l'eau certaines mesures identifiées comme prioritaires pour respecter les principes de la gestion équilibrée de la ressource en eau et d'une vision partagée des enjeux liés au changement climatique"

Les membres ont également évoqué l'accompagnement des territoires afin de les rendre plus résilients face au changement climatique. Par conséquent, le comité de bassin a validé l'augmentation de la maquette financière du 11e programme. Avec les 90 millions d'euros supplémentaires, les membres souhaitent accélérer la réalisation de projets d'économies d'eau, de renaturation des villes et villages, de sécurisation de l'alimentation en eau potable ou encore la restauration des milieux aquatiques. En matière de partage de la ressource en eau, cela va permettre d'augmenter le nombre d'études « Hydrologie, milieux usages, climat » pour mieux déterminer les volumes prélevables.

Deux nouveaux présidents de commission ont également été élus :

Bertrand HAUCHECORNE, maire de Mareau-aux-Près (Loiret) et président du syndicat mixte du bassin de l'Ardoux, est élu à la présidence de la commission « Planification ».

Marie MEZIÈRE-FORTIN, administratrice de l'association Sauvegarde de l'Anjou (Maine-et-Loire) et représentante de France Nature environnement au comité de bassin, est élue à la présidence de la commission « Communication et action internationale ».

*Le comité de bassin en a profité pour condamner les violences autour des **retenues de substitution**, notamment à Sainte-Soline dans les Deux-Sèvres. Thierry Burlot, Président du comité de bassin Loire-Bretagne, a rappelé "son attachement au dialogue et à la concertation, et invité, sur la base d'une évaluation indépendante, à faire le bilan des engagements individuels et collectifs."*

Dans les Deux-Sèvres, le climat de tension est à son paroxysme. La lutte entre pro et anti bassines est passionnelle. Plusieurs milliers de manifestants se réunissent depuis quelques années et tentent de bloquer les projets de retenues.

Pour rappel, l'objectif est de permettre aux agriculteurs de continuer à irriguer leurs cultures lors des périodes de sécheresse. Ces impressionnants bassins artificiels représenteraient environ 720 000 m² d'eau sur plus de 10 hectares, dans le département.

Les opposants dénoncent "Un **accaparement de l'eau**", avec une accentuation de la pression sur la ressource en eau. De plus, cette eau stockée, ne profitera plus au milieu et à la biodiversité, mais seulement à l'agriculture. Ils dénoncent également l'évaporation accrue de l'eau et un manque de leviers pour changer de modèle agricole, basé sur l'irrigation et les cultures intensives, malgré le réchauffement climatique, en cours.



Mégabassine de Sainte-Soline : la préfecture prolonge ses arrêtés interdisant...

La préfecture des Deux-Sèvres prolonge également les interdictions de circulation d'engins agricoles isolés ou en cortège

Manifestation devant le siège de l'agence de l'eau Loire-Bretagne à Orléans pour dire non au financement des méga-bassines ! #NoBassaran



12:05 PM · Dec 15, 2022

75 Reply Share this Tweet

Après les Deux-Sèvres, les militants débarquent à Orléans.

Le 15 décembre dernier, près de 200 manifestants étaient présents devant le siège de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, où se tenait son conseil d'administration.

Des militants qui réclament l'arrêt des financements pour la création des retenues de substitution. Les discussions s'engagent sur une augmentation budgétaire pour la création des retenues de substitution. La vigilance de tous les acteurs est primordiale afin d'appréhender les difficultés et concilier tous les usages de l'eau, dont la protection de la ressource et des milieux aquatiques.

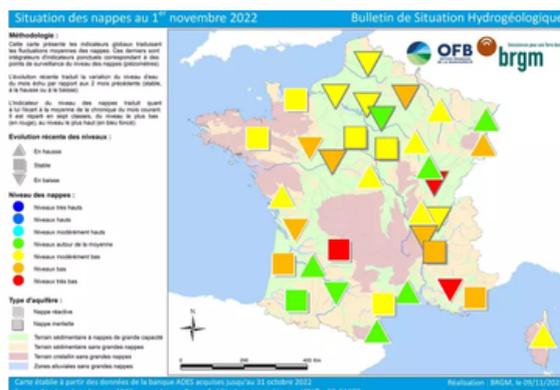
L'ÉTAT QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU SOULÈVE ENCORE QUELQUES INCERTITUDES ?

Il suffit de longer la Loire en ce moment, pour comprendre que les niveaux des rivières et des nappes phréatiques est toujours bas malgré la levée des mesures de prélèvements.

La météo de ce mois de novembre n'a pas apporté les pluies tant espérées et le Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) s'en inquiète fortement, dans une récente publication. Selon lui, il faut limiter les prélèvements en eau, cet hiver. Pour appuyer sa conclusion : 75% des indicateurs affichent des niveaux de nappe modérément bas à très bas, en octobre 2022. Ils sont nettement inférieurs à ceux de l'année dernière avec des nombreuses nappes affichent des niveaux bas à très bas. Une surveillance accrue du réseau, et a fortiori, des nappes ayant enregistré un étiage sévère, est à prévoir.

Comme évoqué par de nombreuses personnalités de la pêche de loisir, cette situation incertaine doit faciliter la réflexion sur la construction des retenues de substitution censées se remplir en hiver.

Il reste à espérer que l'eau tombe en abondance pour faciliter la répartition des usages de l'eau, en 2023.



JOURNÉE INTER-SAGE BASSIN DU CHER - STOCKAGE DE L'EAU

Cette journée s'est déroulée, courant novembre, à Vierzon avec comme objectif de transmettre des éléments de langage aux membres des trois commissions locales de l'eau, présentes sur le bassin du Cher. Plusieurs fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique étaient présentes. L'Office français de la biodiversité est intervenu de définir, caractériser et évaluer l'impact du stockage, sur la ressource en eau et les milieux aquatiques. Le Syndicat de la Sarthe est d'ailleurs revenu sur l'étude Impact Cumulé des Retenues sur les milieux Aquatiques. Ensuite, la question posée était : quel type de stockage d'eau pour quels usages ? Des exemples ont été valorisés pour à la fois, sécuriser l'approvisionnement en eau potable, soutenir l'étiage, ou encore des retours provenant du bassin de la Boutonne en lien avec l'agriculture. Ces présentations ont laissé place à une réflexion collective sur la place du stockage de l'eau dans le territoire avec pour principal objectif de dépassionner le débat et garantir des échanges constructifs lors des prochaines réunions.

Vous retrouverez la synthèse de cet événement sur :

https://sage-yevre-auron.fr/wp-content/uploads/2022/12/compte_rendu_journee_stockage_VF.pdf



LOIRE-BRETAGNE, 2050

DÉMARCHE PROSPECTIVE

DIAGNOSTICS, ENJEUX ET SOLUTIONS

L'année 2023 annonce déjà, les premières réflexions liées au 4e cycle de la directive cadre sur l'eau, le cycle 2028-2033. Ce travail de concertation et d'orientations politiques et méthodologiques servira notamment à créer les "questions importantes" auxquelles le prochain Sdage devra répondre ainsi que le prochain plan d'adaptation au dérèglement climatique.

Cette démarche intellectuelle vise à anticiper au mieux les évolutions, sans avoir la prétention de prévoir. Cet éclairage, doit servir les orientations aujourd'hui, et dont les répercussions seront visibles à moyen ou long terme. Dans un contexte marqué par le réchauffement climatique, le partage de l'eau et une perte de la biodiversité qui s'accélère, une démarche de prospective doit appréhender les grandes tendances d'évolutions avec, comme objectif principal, de partager la ressource entre tous les acteurs.

Un cabinet-conseil assurera la majeure partie du travail, avec un regard extérieur. Plusieurs phases sont prévues :

- Valoriser les dynamiques territoriales observées,
- Engager un débat avec les acteurs sur les enjeux tels qu'ils sont perçus, vécus et hiérarchisés par les acteurs.,
- Définir l'horizon 2050 qu'il conviendrait de se donner collectivement, pour des milieux aquatiques en bon état et résilients,.



Lundi 24 octobre, M. Eric Étienne, préfet de Haute-Loire, a inauguré le nouveau Poutès, aux côtés des élus locaux, des représentants d'EDF comme M. Jean-Paul COMBEMOREL, des associations environnementales et des fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique représentées par MM Jean-Paul DORON et Lionel MARTIN, ainsi que du SMAT du Haut-Allier et des services de l'État concernés (DDT, DREAL, OFB).

Cet ouvrage reconfiguré est le fruit d'une longue concertation entre les acteurs, de près de vingt ans. Il est censé concilier la protection de la biodiversité et la production hydroélectrique. La grande avancée du projet est de permettre l'effacement de l'ouvrage, sur plusieurs semaines, et faciliter ainsi, la reproduction du saumon sauvage.



Quelques exemples d'actions citées :

- réviser le plan d'adaptation au changement climatique,
- renforcer la compatibilité entre le Sdage, les documents d'urbanisme et les démarches de planification énergétique,
- intégrer les inventaires de zones humides, d'infrastructures paysagères, de haies dans les documents d'urbanisme,
- construire une base de données exhaustive des plans d'eau et retenues existantes,
- mettre en place une conditionnalité des aides de l'État et des collectivités à l'engagement chiffré d'actions en faveur de la sobriété des usages de l'eau (des économies d'eau partout et par tous),
- sensibiliser les usagers aux solutions de sobriété et d'économies d'eau,
- financer et promouvoir les services rendus par la nature (zones humides, haies, talus...),
- mener des campagnes de sensibilisation des élus pour faire de leur collectivité un exemple, une vitrine,
- rendre plus lisible et facilement compréhensible les restrictions d'usage en période d'alerte (arrêtés sécheresse),
- inclure un volet changement climatique dans les schémas départementaux d'eau potable

INAUGURATION DU NOUVEAU BARRAGE HYDROÉLECTRIQUE DE POUTÈS-MONISTROL



"Cette co-construction est un modèle.
L'avenir nous dira si cette première est une réussite !"

SUIVI DES PESTICIDES DANS LES EAUX SOUTERRAINES ET SUPERFICIELLES

Le terme « pesticide » désigne plus de 1 000 molécules, utilisées pour pratiquement tout. Les pesticides regroupent les produits phytosanitaires (pour la protection des plantes), les produits biocides (pour l'élimination d'organismes nuisibles comme les insectes ou les rongeurs ou pour la production du bois) ainsi que les produits antiparasitaires utilisés chez l'animal, comme les antipuces.

Dans la directive cadre sur l'eau, les pesticides sont pris en compte à différents niveaux :

- Dans le classement de l'état des eaux des masses d'eau : seules quelques molécules ont été identifiées comme paramètres à prendre en compte directement pour classer l'état d'une masse d'eau, que ce soit pour l'état écologique ou pour l'état chimique. Dans ce cas le dépassement de la norme implique un déclassement de la masse d'eau
 - Pour le risque de non atteinte du bon état : on s'intéresse, en plus des résultats de la surveillance, à toutes les pressions anthropiques ponctuelles ou diffuses.
- Pour les eaux souterraines, il n'y a pas de listes particulières dans le classement de l'état chimique des eaux souterraines et l'ensemble des pesticides et de ses métabolites, comme l'ensemble des micropolluants, sont susceptibles de déclasser directement la masse d'eau. Si le déclassement pour un paramètre concerne une surface importante de la masse d'eau souterraine, la masse d'eau est évaluée alors en mauvais état.
 - Pour le risque de non-atteinte du bon état : la qualité initiale vis-à-vis des pesticides est prise en compte ainsi que les signes de dégradation des eaux souterraines.



À l'aube d'une reconduction de l'autorisation du glyphosate par l'union européenne, l'espoir qui existait, en France, de voir disparaître ce produit, semble disparu. La diminution aperçue de 10% entre 2020 et 2021 apparaît déjà lointaine. Une nouvelle fois, le même modèle agricole, à bout de souffle, est la cause principale de ce mal. Les pesticides seront toujours présents tant que le modèle agricole actuel n'opèrera pas sa révolution.

Les agences de l'eau suivent les consignes dictées par l'union européenne, sans s'intéresser plus fortement à la santé humaine, avec notamment le développement cancérigène. Cette absence d'ouverture et d'élargissement des paramètres, cantonne le suivi des agences aux normes et réglementations en vigueur, qui n'apparaissent, malheureusement, pas assez efficaces pour lutter efficacement pour le retour du bon état chimique. Actuellement, cette pollution diffuse reste un danger sournois, discret, mais qui avance à grand pas sans inquiéter plus grandement les autorités. Une fois encore, pour satisfaire économiquement une minorité, nous acceptons de polluer la terre et contaminés les citoyens.



LE CORMORAN EN SURSIS

Par une ordonnance du 10 novembre 2022, le juge des référés du Conseil d'État a rejeté la requête de la Fédération nationale de la pêche en France (FNPF), qui demandait la suspension de l'arrêté ministériel qui ne prévoit pas de quotas de destruction de grands cormorans en eaux libres pour la période 2022 à 2025 dans une majorité de départements.

Le grand cormoran est une espèce protégée et sa destruction, interdite. Toutefois, au vu du nombre d'individus présents, nul doute que l'espèce n'est pas menacée d'extinction, ni même vulnérable, comme peut l'être l'anguille. Alors, comment expliquait cette prise de position du ministère ?

Cette incompréhension a provoqué une réaction vive des fédérations et par voie de conséquence, de la Fnpf, qui n'acceptent pas, l'impossibilité de procéder à une régulation de l'oiseau. Selon cette dernière, "cela constitue un danger pour certaines espèces de poissons menacées ou protégées."

Le Conseil d'État a rappelé que "les dérogations aux interdictions de destruction du grand cormoran devaient être justifiées". Sans étude scientifique qui démontrerait l'impact direct du cormoran sur les espèces piscicoles protégées, il serait impossible de déroger à la loi.

Aujourd'hui, peu d'étude semble débutée sur la question. Ce qui semble visible, c'est que malgré des dérogations de tirs, le nombre de cormorans ne semble pas diminuer sur le bassin Loire-Bretagne, bien au contraire.





JOURNÉES TECHNIQUES RÉGIONALES

Comme tous les ans, depuis 2011, l'association des fédérations de pêche Centre - Val de Loire, organise des journées techniques régionales à destination des élus et salariés des fédérations départementales. Cette année, le département de l'Orne a accueilli une délégation d'une trentaine de personnes, venus des départements limitrophes et de la région Centre - Val de Loire.

L'objectif de ces journées était de découvrir les travaux de restauration de la continuité écologique menés sur le bassin versant de la Sarthe, à Alençon ou encore, d'appréhender les suivis menés par la fédération afin d'améliorer les connaissances liées à la biodiversité. Les participants ont également pu découvrir la Fuie des vignes, une zone humide restaurée, au cœur d'Alençon, ainsi que la gestion du marais de Barville, où la Fédération de l'Orne vient d'acquérir plusieurs parcelles.

Le compte-rendu de ces journées est disponible sur le site de l'association régionale :
<http://afpcvl.federationpeche.fr/2749-journees-techniques-regionales.htm>



La continuité écologique de la Sarthe

L'état écologique de la Sarthe et de ses affluents, autour d'Alençon, est dégradé. De nombreux ouvrages, souvent sans usage, jalonnent la rivière. Ils freinent considérablement l'écoulement de l'eau, perturbent le transit sédimentaire, empêchent la libre circulation des poissons et diminuent l'oxygénation de l'eau. Depuis plusieurs années, la Fédération de Pêche et Protection du Milieu Aquatique de l'Orne accompagne la Communauté Urbaine d'Alençon dans une démarche constructive de retour au bon état écologique de la Sarthe, avec la mise en place d'un plan de restauration. L'idée est d'agir concrètement, par de l'entretien de ripisylve, la réduction du piétinement, l'amélioration de la qualité physique, avec notamment la diversification des habitats, ou encore l'aménagement ou la suppression de seuils. De nombreux projets sont évoqués comme la suppression du barrage de Gouhier. Tous sont ambitieux et démontrent bien de la dynamique positive sur ce territoire.

La Fuie des Vignes

Situé dans un méandre de la Sarthe, le site de la Fuie des Vignes est le poumon vert d'Alençon. Cet Espace Naturel Sensible et Natura 2000 s'étend sur 81 hectares et offre un refuge à de nombreuses espèces protégées telles que la loutre d'Europe, le campagnol amphibie ou le triton crêté. La particularité de cette zone est d'être partiellement et/ou en totalité, inondée, une partie de l'année. L'intérêt est évident, préserver et protéger des espèces faunistiques et floristiques typiques, mais également écrêter les crues et restituer l'eau, en période de sécheresse. Depuis 2013, un plan de gestion et d'aménagement, conduit par la Communauté Urbaine d'Alençon, a été mis en place afin de protéger cet espace d'exception et le rendre accessible à tous. Concrètement, il s'agissait de valoriser le site par la réhabilitation d'une passerelle existante et l'aménagement de deux boucles de cheminement en bord de Sarthe. Les travaux se sont poursuivis par l'aménagement des cheminements piétonniers.



Protection et valorisation du Sarthon

Les responsables techniques présents sur ces journées se sont orientés vers La Roche-Mabile, à quelques kilomètres d'Alençon, sous une pluie qui ne les quittera pas de la matinée. L'objectif était de découvrir le Sarthon. Longue rivière à truites sauvages, d'environ 25 km. Une AAPPMA œuvre en étroite relation avec la Fédération pour la sauvegarde de ce patrimoine piscicole qui tend à disparaître progressivement. De nombreuses actions sont réalisées pour entretenir et gérer la rivière : aménagement des berges, entretien de la ripisylve, nettoyage des fonds, suivi des espèces, ou encore lutte contre la pollution agricole. Le recensement des frayères ainsi que le suivi par pêche électrique présentent des dysfonctionnements importants, avec notamment un problème d'accès des géniteurs et une mortalité élevée, après reproduction, souvent due à un fort colmatage par des limons. Dans l'Orne, cette sédimentation provient du lessivage des terres, mais aussi et surtout du piétinement du bétail et d'un manque cruel d'entretien des ruisseaux. L'AAPPMA s'est engagée dans un programme de restauration du ruisseau de la Plesse, dans le cadre du contrat de restauration du Sarthon. Cet investissement a permis de passer d'une vingtaine de frayères de truites (2002) à plus d'une centaine, en 2007. La Fédération et les AAPPMA de l'Orne portent de nombreuses maîtrises d'ouvrages sur la restauration morphologique des cours d'eau, accompagnées par les syndicats de rivières ou le Parc Naturel Régional Normandie-Maine. La multiplication des ouvrages infranchissables (barrages, seuils), fragmente, cloisonne et appauvrit les populations piscicoles. Rendre les sites de reproduction accessibles, est aujourd'hui une priorité des pêcheurs de l'Orne.

Sauvegarde de la moule perlière

La moule perlière d'eau douce, *Margaritifera margaritifera*, est une espèce qui vit dans le lit des rivières des anciens massifs de l'Europe de l'Ouest. Son cycle de vie complexe, ses exigences écologiques et sa grande longévité, font d'elle, une espèce « parapluie ». Mathilde COLLET, Chargée de mission Natura 2000, pour le PNR Normandie-Maine, précise qu'en "la protégeant, on protège tout un écosystème." Au sein du vaste réseau qui constitue la biodiversité, la santé de la « moule » revêt ainsi, une importance toute particulière. En effet, elle est très sensible à la qualité de l'eau. La présence de la truite fario comme sur le Sarthon, est indispensable au bon déroulement du cycle de vie de la moule perlière. Des facteurs liés à la température de l'eau, aux sédiments ainsi qu'aux habitats viennent accentuer la difficulté de pérenniser l'espèce. La préservation de la moule perlière est un véritable challenge pour la société actuelle.

Photographie d'une moule perlière.



LES PRÉSENTATIONS ET PHOTOGRAPHIES SONT DISPONIBLES SUR





Journée
d'intégration
du conseil
d'administration

FDAAPPMA41

23 /09/2022



INTÉGRATION

De nombreuses journées ont été organisées en 2022, à destination des élus des conseils d'administration des fédérations départementales.

Ces journées avaient pour objectif d'apporter une connaissance collective du réseau, de son fonctionnement, de ses enjeux et obligations, mais également de leur offrir :

- L'occasion de se réunir et d'échanger « entre pairs » pour partager des expériences ou difficultés rencontrées sur certaines de nos thématiques ;
- Les connaissances et savoirs nécessaires afin de mener à bien les missions qui leur sont confiées ;
- L'opportunité de valoriser leur engagement, et par conséquent de renforcer leur sentiment d'appartenance au réseau associatif de la pêche de loisir.

À cette fin, 3 thématiques majeures ont été abordées :

- Le réseau associatif de la pêche et le développement du loisir (structuration du réseau et bénévolat ; organisation de l'offre pêche, aménagement, animation, communication et promotion des territoires)
- Le cycle financier de la pêche (les recettes de la FNPF ; les grandes lignes de la répartition budgétaire FNPF et les financements du réseau ; les partenaires et autres sources de financement pour les actions des Fédérations départementales)
- La politique de l'eau (les grands principes de la gestion de l'eau en France ; l'organisation de la politique de l'eau ; la politique de l'eau aux différents échelons : européen, national, bassin, régional, départemental, local).

Près de 70 personnes ont été sensibilisées en région Centre - Val de Loire.

JOURNÉES TECHNIQUES NATIONALES 2022

L'édition 2022 des JTN s'est déroulée les mercredi 30 novembre et jeudi 1er décembre 2022 au Centre International de Conférences Sorbonne Université à Paris

Ce moment de partage, rencontre et échanges techniques fût riche, avec pas moins de 17 intervenants de l'ensemble du territoire métropolitain, dont une large partie issue du réseau associatif de la pêche. 4 thématiques avait été fixées : l'évaluation des actions en faveur des milieux aquatiques, les leviers d'adaptation aux changements globaux pour la pêche et les milieux aquatiques, l'intégration des nouvelles techniques d'investigation et de restauration, l'adaptation de la gestion piscicole et halieutique pour un usage durable et partagé.

Les présentations seront très prochainement disponibles.

JOURNÉES DE FORMATION

Union des fédérations du bassin Loire-Bretagne

Cette année, des journées ont également été organisées pour informer, et transmettre des connaissances sur le fonctionnement de l'Ufblb, son rôle et ses missions, ainsi que sur la gestion des poissons migrateurs, le Sdage et le 11e programme d'intervention.

DU MERCREDI 25 AU JEUDI 26 JANVIER 2023
BRUZ, FRANCE

CARREFOUR DES GESTIONS LOCALES DE L'EAU 2023

LE RENDEZ-VOUS ANNUEL INCONTOURNABLE DES ACTEURS DE
L'EAU, AU PARC DES EXPOSITIONS DE RENNES ET EN DIGITAL

La 24e édition du carrefour des gestions locales de l'eau organisée par le réseau IDEAL en partenariat avec la région Bretagne, l'agence de l'eau Loire-Bretagne et le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires se tiendra les 25 et 26 janvier 2023 à Rennes,

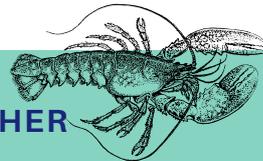
L'objectif du carrefour est d'échanger et partager des expériences dans le domaine de l'eau. Une réunion plénière et des ateliers sont organisés et permettront de développer les thèmes de l'actualité :

- **Plénière** : « pour des territoires résilients face au dérèglement climatique, agir dès aujourd'hui ».
- **Ateliers** : « adaptation au changement climatique, 20 millions d'euros avec l'agence de l'eau Loire-Bretagne pour des projets de renaturation des villes et villages ».

Vous trouverez plus de détail sur le site du carrefour de l'eau :

<https://www.idealco.fr/evenements/carrefour-des-gestions-locales-de-l-eau-2023-466>

Pour vous inscrire (avant le 20/01/2023) : connectez-vous sur <https://cgle2023.site.calypso-event.net/visiteur.htm> et entrez le code AGEAU24 pour bénéficier de votre invitation gratuite (droit d'entrée au carrefour, déjeuner non compris).



DÉCOUVERTES DANS LE DÉPARTEMENT DU CHER

Cette année, le pôle technique de la Fédération de pêche et de protection du milieu aquatique du Cher, a mené une série de pêches d'inventaires piscicoles, comme à son habitude, mais un événement marquant s'est produit. L'équipe fédérale emmenée par Bastien Gadaud, chargé d'études, a découvert, à proximité de la Loire, un poisson, qui a première vue ressemblait à une truite. Après examen approfondi, le poisson en question, serait finalement un "tacon", autrement dit, un jeune Saumon.



Pour différencier les deux :

- La commissure des lèvres ne dépasse pas l'œil pour le tacon, alors que pour la truite c'est le cas.
- La nageoire caudale est légèrement échancrée chez la truite et très échancrée pour le Tacon.
- La nageoire adipeuse de la truite est bordée de rouge orangé et entièrement gris-bleu pour le Tacon.
- Des taches bleues très marquées sur les flancs du tacon alors qu'elles sont plus nuancées chez la truite
- La longueur des nageoires pelviennes est plus importante chez le tacon

Toujours dans le Cher, l'équipe fédérale a également eu l'honneur de découvrir, en Sologne, une population de plus de 400 individus d'écrevisses à pattes blanches, *Austropotamobius pallipes* (Lereboullet, 1858), espèce autochtone dont les populations sont relictuelles, en région Centre - Val de Loire.

VEILLE TECHNIQUE ET SCIENTIFIQUE

L'AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE AUGMENTE LES COÛTS PLAFONDS ET LES FORFAITS. CELA VOUS CONCERNE !

Pour faire face à l'augmentation des coûts de fonctionnement à laquelle font face les acteurs de l'animation des politiques de l'eau, les coûts plafonds de l'animation sont revalorisés. Les maîtres d'ouvrage concernés doivent prendre en compte ces modifications pour les demandes d'aide d'animation 2023.

- Pour les coûts salariaux, il s'agit d'une revalorisation de 3,5 %. Le coût plafond pour les salaires est fixé à 72 500 €/ETP.
- Pour les frais de fonctionnement, l'INSEE prévoit que l'inflation entre le démarrage du 11e programme et l'année 2023 pourrait s'établir selon ses prévisions à environ 15 %. L'indice des prix et de la consommation pourrait s'accroître encore davantage. En conséquence, le forfait de fonctionnement passe de 10 000 € à 12 000 €.

Pour rappel, vos demandes sont à effectuer directement sur : www.demarches-simplifiees.fr



demarches-simplifiees.fr

A LONG-TERM MONITORING DATABASE ON FISH AND CRAYFISH SPECIES IN FRENCH RIVERS

[Phttps://doi.org/10.1051/kmae/2022021](https://doi.org/10.1051/kmae/2022021)

Publication en lien avec la base de données "ASPE" recueillant l'ensemble des données issues des pêches électriques de l'OFB depuis le début de leur bancarisation

L'article contient aussi la description d'un package R conçu par Pascal Irz qui permet d'extraire les données et de réaliser des pré-traitements. Petite précision, la donnée brute est en accès libre : <https://github.com/PascalIrz/aspe>



IUCN LEADS DEVELOPMENT OF A NEW MANUAL FOR THE MANAGEMENT OF INVASIVE ALIEN SPECIES IN THE EU, INCORPORATING ANIMAL WELFARE

Manual for the management of vertebrate invasive alien species of Union concern, incorporating animal welfare NEW
The implementation of EU Regulation 1143/2014 on IAS requires EU Member States to implement rapid eradication and management measures of IAS on the Union list taking animal welfare into consideration. To assist Member States Competent Authorities in their endeavour, a "Manual for the management of vertebrate invasive alien species of Union concern, incorporating animal welfare", and other information material, have been prepared within the framework of contract No. 07.027746/2019/812504/SER/ENV.D.2. "Identification, Assessment, Sharing and Dissemination of Best Practices for Humane Management of IAS".

<https://www.iucn.org/news/202211/iucn-leads-development-new-manual-management-invasive-alien-species-eu-incorporating>

AU FIL DE L'EAU

ACTUALITÉ DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Union des Fédérations du Bassin Loire-Bretagne
Association des Fédérations de Pêche Centre - Val de Loire

Directeurs de publication : Jean-Paul DORON & Serge SAVINEAUX
Conception et réalisation : Julien PROSPER & Samuel CHAPLAIS
Crédits photographiques : Julien PROSPER, FD37, FD86

